



CHARTRE DU FORMATEUR TOUT EST EN TOI

Lors de l'exercice d'activités professionnelles avec des clients, à quelque titre que ce soit, les formateurs Tout est en Toi adoptent une conduite conforme au présent code et s'engagent à fournir la qualité de service qui s'y rattache.

Avant le début de la formation, les formateurs doivent mettre le code à disposition de leurs clients et expliciter clairement leur engagement à le respecter.

Avant le début de la relation de travail, les formateurs doivent expliquer précisément et vérifier la bonne compréhension par le client et le commanditaire des termes du contrat de la formation, dont les dispositions financières, logistiques et de confidentialité qu'il contient.

Les formateurs se fondent sur leurs connaissances et leurs expériences professionnelles pour comprendre les attentes de leurs clients et commanditaires, afin de définir avec eux un programme de travail permettant d'y répondre. Les membres doivent également s'attacher à tenir compte des attentes et besoins d'autres interlocuteurs concernés.

Les formateurs doivent expliquer ouvertement les méthodes qu'ils emploient et, si le client et le commanditaire le demandent, fournir des informations complémentaires sur les processus en cause.

Les formateurs s'assurent que les locaux où se déroulent les activités de formation offrent des conditions optimales pour l'apprentissage et la réflexion, conditions qui favorisent l'atteinte des objectifs fixés par contrat.

Les formateurs communiquent à tous clients, commanditaire et collègue des informations précises et véridiques sur leurs qualifications professionnelles, l'association professionnelle à laquelle ils appartiennent, leurs expériences, leurs formations, leurs certifications et accréditations.

Les formateurs s'assurent qu'aucune publication, support promotionnel ou autre ne contient ou ne suggère des indications erronées ou trompeuses sur leurs compétences, qualifications ou accréditations professionnelles.

Les formateurs s'engagent à respecter les lois applicables et à ne jamais encourager, faciliter ou cautionner de quelconques activités malhonnêtes, illégales, non professionnelles ou discriminatoires.

Contact : Valérie GUHUR-PIROUX
06.77.64.83.30 / valerie.guhur@toutestentoi.fr
20 rue Victor Basch 94360 Bry sur Marne
www.toutestentoi.fr



Pendant la formation, les formateurs garantissent le plus strict degré de confidentialité avec tous les clients et commanditaires, sauf si la loi les oblige à divulguer certaines informations.

Les formateurs définissent clairement avec leurs clients et commanditaires les conditions dans lesquelles la confidentialité pourra être levée (activités illicites ou danger pour eux-mêmes ou des tiers, etc.) et recherchent activement un accord sur ces limites de confidentialité, sauf si la loi les oblige à divulguer certaines informations.

Les formateurs sauvegardent, conservent et détruisent tous les documents utiles relatifs à leur travail avec leurs clients, notamment les fichiers et messages électroniques, de façon à garantir la confidentialité, la sûreté et le respect de la vie privée, conformément aux lois et autres dispositions applicables dans leur pays en matière de protection des données et de confidentialité.

Il est de la responsabilité des formateurs de définir et de maintenir des limites claires, appropriées et culturellement admissibles en ce qui concerne toute forme d'interactions physiques ou virtuelles avec les clients ou commanditaires.

Les formateurs évitent toute relation sentimentale ou sexuelle avec leurs clients ou commanditaires pendant le déroulement d'un contrat. En outre, les formateurs doivent être attentifs à la possibilité d'une quelconque intimité sexuelle avec les parties susvisées et prendre les mesures appropriées pour mettre fin à une telle situation ou pour résilier le contrat afin de garantir une relation saine.

Les formateurs sont conscients du risque de conflit d'intérêts de nature commerciale ou affective pouvant découler de la relation de travail et s'engagent à régler ces situations de façon rapide et efficace afin qu'elles ne portent aucun préjudice au client ou au commanditaire.

Les formateurs doivent évaluer l'impact d'une relation de travail donnée sur leurs relations avec d'autres clients et évoquer le risque de conflit d'intérêts avec les personnes concernées.

Les formateurs discutent franchement de tout conflit d'intérêt avec leur client et, s'il n'est pas possible de le régler efficacement, s'attachent à trouver un accord pour mettre fin à la relation.

2.27 Les membres sont conscients que leurs responsabilités perdurent au-delà de la fin de la relation professionnelle. Ceci implique :

Contact : Valérie GUHUR-PIROUX
06.77.64.83.30 / valerie.guhur@toutestentoi.fr
20 rue Victor Basch 94360 Bry sur Marne
www.toutestentoi.fr



- ❑ d'assurer la confidentialité convenue de toutes les informations relatives aux clients et commanditaires ;
- ❑ de veiller à la conservation en lieu sûr de **l'ensemble des dossiers et données correspondantes**, conformément aux lois et dispositions applicables dans leur pays en matière de protection des données et de confidentialité ;
- ❑ de **s'interdire toute exploitation d'anciennes relations**, ce qui pourrait remettre en question le professionnalisme ou l'intégrité du membre ou de la communauté professionnelle ;
- ❑ de fournir **tout élément de suivi** qui a été prévu par accord entre les parties.

Les formateurs s'engagent à respecter les politiques et directives de Tout est en Toi en matière de diversité.

Les formateurs s'interdisent toute forme de discrimination, pour quelque motif que ce soit, et s'attachent à renforcer leur propre sensibilité face à de potentiels motifs de discrimination.

Les formateurs doivent remettre en question, dans un esprit constructif, les comportements perçus comme discriminatoires de tout collègue, collaborateur, fournisseur de services, client ou participant.

Les formateurs sont attentifs à leur communication orale, écrite ou non-verbale pour éviter toute forme de discrimination involontaire.

Les formateurs participent à des activités de développement destinées à renforcer leur propre sensibilité aux questions d'égalité et de diversité.

3.11 Les membres sont tenus de se conformer aux obligations réglementaires en vigueur dans les pays où ils exercent, ainsi qu'aux politiques et procédures définies par les organisations et applicables à leurs activités.

3.12 Les membres doivent souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle couvrant leurs activités de coaching, mentorat et supervision dans les différents pays où ils exercent.

Contact : Valérie GUHUR-PIROUX
06.77.64.83.30 / valerie.guhur@toutestentoi.fr
20 rue Victor Basch 94360 Bry sur Marne
www.toutestentoi.fr



Les formateurs possèdent les qualifications, compétences et expérience nécessaires pour répondre aux besoins des clients et s'engagent à ne pas excéder les limites de leurs compétences. Le cas échéant, ils doivent orienter leur client vers un membre actif plus expérimenté ou aux qualifications mieux adaptées.

L'état de santé des formateurs doit leur permettre d'exercer leurs activités dans de bonnes conditions. À défaut, ou s'ils doutent de leur capacité à exercer en raison de problèmes de santé, ils doivent demander conseil ou assistance auprès d'autres professionnels.

Les formateurs élargissent leurs compétences en suivant des formations et/ou actions de développement professionnel continu (DPC) adaptées à leur situation.

Signataires du code de déontologie global

Contact : Valérie GUHUR-PIROUX
06.77.64.83.30 / valerie.guhur@toutestentoi.fr
20 rue Victor Basch 94360 Bry sur Marne
www.toutestentoi.fr